

Lettre de Mgr l'Evêque de Nevers aux curés de son diocèse

Je vous envoie la Constitution de N.T.S.P. le Pape Clément XI portant condamnation des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament en français* : vous la publierez à votre Prône avec l'acte d'acceptation & notre Ordonnance qui est à la tête. Persuadez-vous bien, & persuadez-en de même ceux qui sont confiés à vos soins, que cette condamnation était très importante & très nécessaire, qu'il s'y agit de maintenir & de conserver les principaux fondements du Christianisme, les maximes les plus pures de la Morales & les règles les plus certaines de la discipline. L'instruction Pastorale de l'Assemblée générale vous donnera sur tout cela une intelligence uniforme, facile et parfaite. Elle a été dressée pour prévenir les nouvelles disputes, & pour vous prémunir contre les mauvaises interprétations des maux intentionnés au sujet des 101 propositions si justement censurées. Lisez-la donc attentivement en vôtre particulier, communiquez-la même à ceux que vous jugerez à propos, afin que tous pensent & parlent de même.

Expliquez à vos peuples les peines portées contre ceux qui penseraient, qui enseigneraient, qui écriraient, qui parleraient sur lesdites propositions autrement qu'il n'est marqué dans ladite Constitution, comme aussi contre ceux qui liraient, ou qui garderaient tant ledit Livre que tous autres faits pour sa défense.

Ensuite envoyez à Monsieur votre Archiprêtre dans la huitaine de la publication & de la lecture des Présentes, un Acte d'acceptation signé de votre main en cette forme.

Je soussigné Prêtre Curé de certifie à Monseigneur l'Evêque de Nevers, que j'ai publié à mon Prône la Constitution de N.T.S.P. le Pape, portant condamnation des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament en français* ; ensemble l'Acte d'acceptation et son Ordonnance ; et que j'ai lu attentivement l'Instruction Pastorale dressée par l'Assemblée générale.

Que j'accepte avec soumission et respect la condamnation du Livre des *Reflexions morales*, & des 101 propositions qui en ont été extraites, de la manière & avec les mêmes qualification que le Pape les a condamnées.

Que j'adopte sans aucun changement pour règle de mes sentiments, l'Instruction Pastorale qui a été faite par l'Assemblée générale.

FAIT à ce 1714.

N.N.

Il s'agit d'une Lettre circulaire de Mgr Edouard Bargedé, évêque de Nevers de 1705 à 1719.

